

AU PRIMAIRE, LES ÉLÈVES SONT EXPOSÉS AUX DANGERS DE LA ROUTE MAIS PAS ASSEZ FORMÉS AUX RÈGLES DE SÉCURITÉ

Nikiema A., Sigué O., Zougouri A., Bonnet E., 2022



Faits saillants

- ▶ 84,3% des élèves des établissements d'enseignement primaire publics viennent à pied et 11,4% à vélo
- ▶ 100% de ces élèves (venant à pied ou à vélo) ne sont pas accompagnés pour se rendre à l'école et traverser les routes
- ▶ 21,2% déclarent avoir été victimes d'un accident au cours de l'année scolaire
- ▶ 90% des élèves affirment connaître les règles de circulation
- ▶ Seulement 31,2% savent que le port du casque est obligatoire pour le conducteur et son passager

Introduction

Les accidents de la route restent un problème de santé publique négligé dans les pays du Sud. Les statistiques internationales montrent que parmi les victimes, les jeunes sont des populations très vulnérables et sont les plus touchés par les accidents de la route. Cependant, les statistiques nationales du Burkina Faso ne le mettent pas en évidence. Pourtant, le trajet quotidien entre le domicile et l'école et les moyens de déplacement utilisés par les enfants (0-14 ans) constituent des facteurs de risques pour les jeunes enfants. Ils ne perçoivent pas toujours le danger de la même manière que les adultes et sont sujets à des accidents de la route. Ils doivent donc être formés dès le plus jeune âge aux règles de sécurité routière.

Approche

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, une enquête a été réalisée auprès de 170 élèves de CM1 des deux établissements. Samandin A, située dans un quartier populaire de la ville, est une école publique dont l'unique classe de CM1 regroupe 70 élèves. Le petit monde est un établissement privé laïc. Il accueille des élèves de familles aisées qui se répartissent dans 3 classes de CM1 qui accueillent chacune en moyenne 35 élèves.

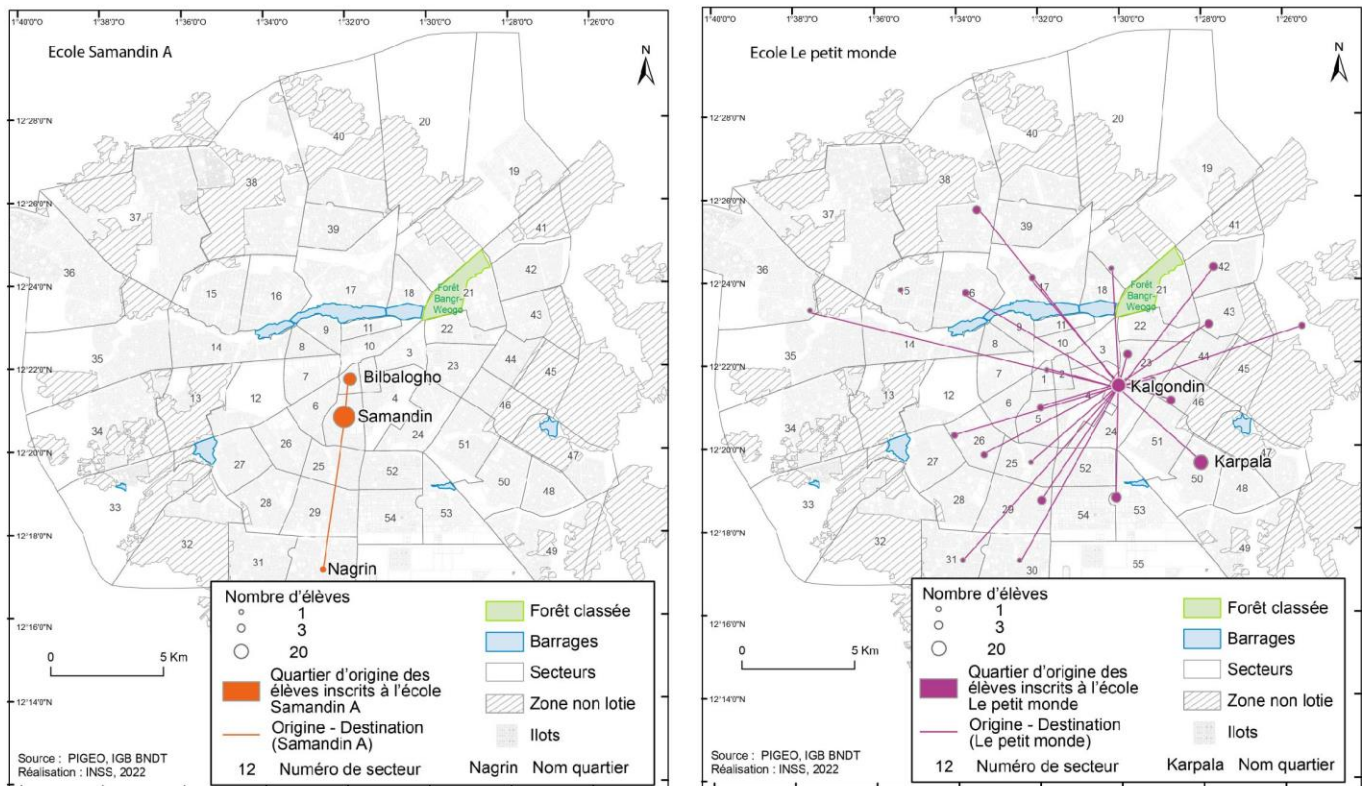
L'objectif de l'intervention auprès des élèves était de mettre en place une formation permettant d'acquérir les connaissances de base sur les règles de circulation routière. La formation a été réalisée au cours de l'année par une association spécialisée en sécurité routière. Il s'agit de l'Association pour la promotion de l'éducation et de développement (APED-MR). Elle a une longue expérience dans l'enseignement de la sécurité routière (depuis 2006). Cette formation a été précédée et suivie d'une évaluation des connaissances afin de connaître les acquis des élèves.

Résultat 1 : Les moyens de déplacement pour se rendre à l'école : un risque pour les enfants

Les modes de déplacement des élèves qui ont participé à l'enquête varient selon le type d'établissement scolaire. A Samandin, ils se rendent à l'école principalement à pieds et dans une moindre mesure à vélo. A l'école Le Petit Monde, c'est l'inverse, la majorité des élèves viennent en voiture.



Les modes de déplacement varient en fonction de l'origine résidentielle des familles (cartes ci-dessous). L'école publique de Samandin recrute l'essentiel de ses élèves dans le quartier où elle est établie. Ceci explique un déplacement à pied ou à vélo. L'école privée laïque Le petit monde est fréquentée par des élèves venant de quartiers parfois très éloignés. Ils sont donc en majorité déposés à moto et en voiture.



Le seul point commun entre ces établissements est que les élèves qui se déplacent à pieds ou à vélo, ne sont jamais accompagnés d'un adulte. Ceci accentue leur exposition lors de leurs déplacements.

Résultat 2 : Des règles de sécurité routière méconnues par les élèves

A la question « avez-vous des connaissances sur les règles de sécurité routière ? », 87,6% des élèves de CM1 ont répondu oui. Ces connaissances ont été acquises auprès des parents pour 58,8% d'entre eux. La transmission des savoirs sur les règles de circulation n'est pas forcément bonne.

Ceci explique sans doute que seulement 31,2% des élèves savent que le port du casque est obligatoire pour le conducteur d'un deux-roues motorisé et son passager. De même la signalisation verticale ne fait pas partie des apprentissages des élèves puisque seulement 14,1% d'entre eux disent connaître le panneau « cédez le passage », 39,4% le panneau « ralentisseur », 32,9% le panneau sens interdit.

Résultat 3 : Des élèves conscients des facteurs de risque

Au-delà des savoirs, les élèves ont une perception assez fine des facteurs de risque d'accident. Au terme de la formation à la sécurité routière dans les classes de CM1, ils ont participé à un concours de dessin avec pour question : « selon vous, qu'est-ce qui cause les accidents ? ». Parmi les 166 participants, les facteurs de risque évoqués pendant la formation ont été cités : non-respect du feu tricolore (58,8%) et l'utilisation du téléphone en circulation (11,7%) comme l'indique les dessins des élèves ci-dessous.



Mais les facteurs comportementaux et environnementaux ont également été nommés. Ainsi, 18,8% des élèves parlent de la consommation d'alcool. Le risque lié à la divagation des animaux (souvent des moutons ou des chèvres) a été cité par 4,7% d'entre eux. Ce pourcentage peut paraître faible mais, pour rappel, l'élevage est interdit en ville par la loi d'hygiène publique. Par ailleurs, ces facteurs n'ont pas été étudiés pendant la formation. Ceci montre la perception des plus jeunes sur les risques routiers.

Résultat 4 : Un enseignement continu et adapté indispensable à l'apprentissage

Au terme de la formation, une évaluation a démontré que la perception de la sécurité routière par les élèves est meilleure et que leurs connaissances de la signalisation sont plus précises. Le nombre d'élèves capables de nommer les panneaux de signalisation verticale a progressé mais les connaissances restent insuffisantes. Par exemple, concernant le panneau « ralentisseur » 39,4% le reconnaissaient au début du projet et 50,6% après l'intervention réalisée par une association spécialisée en sécurité routière. Pour le panneau « sens interdit » 32,9% le connaissaient au début et 43,1% après les enseignements. Les connaissances des règles relatives au panneau de stop ont évolué de 34,7% à 44,4%. De même, 60% savent maintenant que le port du casque est obligatoire alors qu'ils étaient 31,2% au début du projet.

Conclusion

Le manque de connaissance des règles de circulation expose les enfants lors de leurs déplacements pour aller à l'école.

L'éducation des élèves à la sécurité routière devrait être un axe à privilégier pour changer les comportements en circulation.

Il existe des supports élaborés dès 2007 par le Ministère des transports (Guide d'éducation routière à l'école primaire). Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des curricula le Ministère en charge de l'enseignement primaire a produit en 2012 un guide d'éducation civique et morale dès le CP1 dans lequel figurent des activités sur la sécurité routière. En effet, elle est l'un des thèmes retenus lors de la réforme du système éducatif.

Recommandations

1. Au Ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
 - > Éduquer dès le plus jeune âge aux règles de circulation routière
 - > Inclure la formation à la sécurité routière dans les curricula
 - > Mettre à la disposition des enseignants des supports d'enseignement
2. Aux chefs d'établissements
 - > Organiser une formation régulière des élèves par les enseignants
 - > Assurer devant l'établissement des conditions de circulation protégées pour les élèves
3. Aux parents d'élèves
 - > Accompagner les jeunes enfants sur le trajet de l'école
4. Aux policiers
 - > Faire respecter les passages piétons par les usagers de la route

Remerciements

Nous remercions le Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID) qui a financé ce projet intitulé « changer les comportements en circulation routière, une intervention auprès des élèves de la ville de Ouagadougou » (2020-2022). Le projet a été mené par l'Institut des sciences des sociétés (INSS/CNRST), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Université Joseph Ki Zerbo, tous également membres du GDRI Trauma et deux associations spécialisées en sécurité routière : AERE et APED-MR.